

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CREUSE

ORIGINAL

**SYNDICAT MIXTE DE LA CITE INTERNATIONALE
DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSE**

Séance du 1^{er} juillet 2022

DELIBERATION N° 2022-23-2 (annule et remplace la délibération n°2022-23)

OBJET : Acquisition de l'ancien garage pour la réalisation du Pôle professionnel

Le Comité syndical, dûment convoqué en date du 21 juin 2022, réuni en séance le 1er juillet 2022, à 09h30, à la Cité de la tapisserie, Rue des Arts, à Aubusson et en visioconférence, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente du Syndicat Mixte, le quorum étant atteint,

DECIDE



d'autoriser la Présidente à :

- procéder à l'acquisition de l'ancien garage Citroën, parcelle AH 129 de la commune d'Aubusson, pour un montant de 131 257,04 € TTC, et payer les frais de notaire de 10 800 € maximum,
- signer l'acte notarié et tous les documents correspondants à intervenir.

Valérie SIMONET
Présidente du Syndicat mixte

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 23

Adopté : 23 voix pour - 0 abstention - 0 contre